

DEPARTEMENT
DE LA MEUSE

COMMUNE DE VIGNEULLES

ARRONDISSEMENT
DE COMMERCY

PROCES VERBAL

CANTON
DE VIGNEULLES

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18 Août 2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit août, le Conseil Municipal de la Commune de Vigneulles étant assemblé en session ordinaire après convocation légale, sous la présidence de M. Jean Claude ZINGERLE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 20.08.2020 que la convocation avait été faite le 10.08.2020 que le nombre de membres en exercice est de 19

Etaient présents : Jean Claude ZINGERLE, Angèle BALOSSO Michel THOMAS, Laure BLANPIED, Philippe ROSENBERGER Alex NICOLAS, Christophe LEBLAN, David PETIT, Christian CRATZ, Agnès THIEBAUT, Michel DEGOUTIN Mathilde THIERY
Absents : G ROUGIREL, H LECLERE, A BRONNER L DEGOUTIN, T VIGNOLA, C KETTERER, M-C HELLIN

Il a été procédé, conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mme BALOSSO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

0) Approbation du Procès-Verbal de la dernière réunion

Adopté à l'unanimité.

1) Intercommunalité

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à chaque réunion de Conseil Municipal, il débutera par un petit point sur l'intercommunalité afin que tous les conseillers soient informés et pas seulement les délégués.

La première réunion de la CODECOM a consisté à l'élection du Bureau. Un nouveau poste de vice-président a été créé avec la compétence Urbanisme et Eau.

2) Travaux en forêt 2020

Le Maire expose au Conseil Municipal que chaque année, l'ONF envoie le programme de travaux à réaliser en forêt conformément au plan d'aménagement.

Le Maire présente donc le programme d'actions s'élevant à 40650 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte de réaliser les travaux proposés par l'ONF
- autorise le Maire à signer le programme d'actions et le devis correspondant

Adopté à l'unanimité

Destination des coupes 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, conformément à l'aménagement de la forêt communale, demande l'inscription à l'état d'assiette et le martelage des coupes suivantes : parcelles n° : 134, 102, 110, 114, 115, 116, 130, 131, 137, 46, 132, 135, 136, 146, 147, 148a, 148b, 148r, 133a, 133r, 109a, 109r, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145a, 145r, 202, 203, 204, 205

En outre, le conseil municipal décide :

- La vente sur pied des parcelles : 134, 102, 110, 114, 115, 116, 130, 131, 137, 132, 135, 136, 146, 147, 148a, 148b, 148r, 133a, 133r, 109a, 109r, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145a, 145r,
- L'exploitation en régie des arbres de futaie, et la vente des grumes dans la parcelle 16, 202, 203, 204, 205
- La délivrance pour l'affouage du taillis, des petites grumes, des arbres de qualité chauffage et, éventuellement, des houppiers, dans la parcelle : 202, 203, 204, 205 et 46

Conformément aux articles L 243-1 et L 243-2 du Code Forestier, le conseil municipal :

- ◆ décide que l'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied, et sous la responsabilité de 3 garants : Jean Claude ZINGERLE, Mathilde THIERY et Christophe LEBLAN

Adopté à l'unanimité.

Christophe LEBLAN indique que beaucoup d'arbres sont tombés dans les parcelles et que ceux-ci pourraient être destinés aux affouagistes. Le Maire prendra contact avec M. LE CALLONEC à ce sujet.

Mathilde THIERY dénonce du vol de bois d'affouages.

Le Maire indique qu'effectivement il y a eu des vols, mais qu'il y a également eu de gros problèmes au niveau des affouagistes qui ont fait des erreurs. Il faudra réfléchir pour la prochaine saison afin que tout ceci ne se renouvelle plus.

3) Location logement 12bis Rue Raymond Poincaré

Le Maire expose au Conseil Municipal que le logement communal sis 12 Bis Rue Raymond Poincaré est vacant et qu'il convient de le louer.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de louer ce logement au tarif de 300 € / mois révisable + 50 € de provision pour le chauffage
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité.

4) Piste cyclable

Le Maire indique qu'il y a actuellement un appel à projet pour l'installation de piste cyclable. Il avait été envisagé à l'époque de construire une piste cyclable entre Vigneulles et Madine.

Le projet sera donc porté par la CODECOM et sera étendu pour essayer de créer un circuit cyclable entre les différents villages.

5) R.P.Q.S. 2019

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-5 du CGCT, le présent rapport peut être transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet via sa mise en ligne sur le site internet : www.services.eaufrance.fr.

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexe VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement www.services.eaufrance.fr.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Adopté à l'unanimité.

6) Acquisition fossé AFR Hattonville

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'Association Foncière d'Hattonville est propriétaire d'un fossé traversant le village. Ce fossé pose problème pour son entretien. L'AFR propose donc de vendre ce fossé à la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte d'acheter le fossé cadastré 234 AA 17 d'une surface de 3 a 73 ca à l'AFR de Hattonville au prix de 10 €
- Décide que la transaction se fera par acte administratif
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité.

7) Convention garage véhicule Département

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Département de la Meuse a fait l'acquisition d'un véhicule (MAXILIEN) qui sera itinérant sur tout le département. Le Département souhaite que ce véhicule soit stationné dans un lieu fermé pour assurer un minimum de sécurité.

Le Maire propose que ce véhicule puisse stationner à l'intérieur de la cour des services techniques. Ce véhicule serait présent une semaine par mois au maximum.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte que le véhicule se stationne dans la cour fermée des services techniques et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Convention Mise à disposition salle Viéville MAXILIEN

Avec, ce véhicule, il est prévu une permanence à Viéville une fois par mois le jeudi matin. Le Département a besoin d'une salle, de tables, de chaises et d'électricité.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle et du matériel sollicité.

Adopté à l'unanimité.

8) Biens vacants et sans maîtres

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la restructuration du foncier forestier, la Chambre d'agriculture et les communes forestières du Grand Est peuvent apporter une aide dans la procédure de reprise des biens vacants et sans maîtres.

Un propriétaire forestier s'est déclaré intéressé par l'acquisition de certaines de ces parcelles.

M. Arnaud APERT de la Chambre d'Agriculture, établira la liste des parcelles potentiellement vacantes sans maître.

Il conviendra ensuite pour le conseil municipal de se projeter sur le devenir des parcelles BVSM afin d'initier la restructuration foncière forestière (consultation des propriétaires, proposition d'échanges...).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de lancer la procédure d'acquisition des biens vacants et sans maîtres
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité

9) Projet âge et vie

Le Maire rappelle le projet de « AGE ET VIE » dans le futur lotissement et sollicite de la part du Conseil Municipal une validation de principe du projet. Le projet consiste à la construction de 2 structures de 8 logements destinés aux personnes âgées.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour céder à « AGE ET VIE » la parcelle comme exposé sur le plan vu l'intérêt de cette construction pour la Commune.

Abstention de M. DEGOUTIN

10) Renouvellement contrat adjoint technique territorial

Le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat de travail de Mme RATEAU, adjoint technique territorial, s'arrête au 14/09/2020 et qu'il convient de le renouveler.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De renouveler le contrat de travail de Mme RATEAU pour une période de 2 ans aux mêmes conditions
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité.

Il est également indiqué qu'il conviendrait d'établir un planning beaucoup plus précis pour le ménage dans les autres villages.

11) Subventions aux associations 2020

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le montant des subventions à verser aux associations. La commission sociale propose de verser les subventions énoncées sur le document transmis.

Après délibération, le Conseil Municipal valide les propositions de la Commission Sociale et autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

- Ouverture Bureau de Poste : Le Maire indiqua avoir été contacté par la Direction de la Poste concernant les nouveaux horaires d'ouverture à la rentrée. Ces horaires restent sensiblement les mêmes sauf pour le jeudi matin qui sera fermé.
- Affichage dans les villages : La question a été posée à SVP. Suivant la réponse, il conviendra de réhabiliter les panneaux d'affichage.
- Relance Investissement Local : Un dossier a été déposé à la Préfecture pour demander un complément de financement pour les travaux d'assainissement de Billy.
- Problème GPS : Quand on indique la ferme de Louiseville à St Benoit, le GPS nous emmène à Hattonchâtel ! D'autres problèmes de ce genre existent à Viéville. Ceci ne dépend pas de la Commune.
- Panneaux d'agglomérations : En cours de changement par le Département
- Problème chemin de Hazavant : Attendre la pluie pour constater l'état exact du chemin
- Gros problèmes rencontrés avec les crottes de chiens et les dépôts sauvages d'ordures : Des rappels sont faits régulièrement, mais rien n'y fait !!
- AG Hand : Mme BALOSSO ne peut se rendre à l'AG et demande si quelqu'un veut représenter la Commune. M. CRATZ et Mme THIERY se portent volontaire.